

Politique globale anticorruption et de protection des dénonciateurs

Contexte, objectif et portée

Contexte : La corruption nuit au développement économique et aux efforts de réduction de la pauvreté, fausse les marchés et exacerbe les inégalités. Dans le secteur forestier, Interpol estime le coût annuel de la corruption à près de 29 milliards de dollars américains. Les pratiques corrompues contribuent à la déforestation illégale, à la sous-évaluation de services essentiels pour les écosystèmes, aux changements climatiques et à la perte de biodiversité. Dans ce contexte, le monde entier, y compris les États-Unis et le Canada, s'est engagé à réduire la corruption et les pots-de-vin sous toutes leurs formes (Objectif de développement durable 16.5) en mettant en œuvre la *Convention des Nations Unies contre la corruption*. Le 10^e principe du Pacte mondial des Nations Unies incite les entreprises à *agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin*. Et les lignes directrices pour les entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) fournissent des principes et des normes de conduite responsable appuyés par les états membres pour *combattre les pots-de-vin, la sollicitation de pots-de-vin et l'extorsion*.

Transparence Internationale définit la corruption comme l'abus de pouvoir à des fins de profit personnel. La *Convention des Nations Unies contre la corruption* la définit comme toute tentative de soudoyer un agent public, un particulier ou une entité privée. Cela comprend l'abus de pouvoir ou l'abus d'une situation à des fins de profit personnel, toute forme de détournement de fonds ou participation à un stratagème de blanchiment d'argent et toute tentative d'entraver un recours légal. Les pots-de-vin, la fraude, l'abus de fonction, l'extorsion, le favoritisme et le népotisme ont été identifiés comme les formes les plus courantes de corruption dans le secteur forestier par Interpol.

L'endroit où les entreprises choisissent d'exercer leurs activités et de se procurer leurs produits peut avoir des répercussions importantes sur leur exposition au risque. Dans son Indice des perceptions sur la corruption 2021, *Transparence Internationale* a souligné le risque élevé de corruption dans les principaux pays exportateurs de produits forestiers, dont la Russie, l'Indonésie, la Malaisie, le Pérou et le Brésil. Le fait d'utiliser des matières postconsommation provenant du Canada et des États-Unis (des pays où le risque de corruption est faible) et d'acheter la majorité de ses fibres vierges auprès de fournisseurs canadiens certifiés par le FSC réduit considérablement l'exposition au risque de corruption de Sustana par rapport au reste de l'industrie.

Objectif : Communiquer notre engagement à repérer, signaler et combattre toute forme de corruption au sein de notre entreprise.

Portée : La présente politique s'applique à tous les employés, employés contractuels, stagiaires, consultants et fournisseurs de Sustana, ainsi qu'aux autres partenaires avec lesquels nous entretenons une relation contractuelle.

Notre engagement : tolérance zéro

Sustana reconnaît les lois et les règlements internationaux et nationaux en matière de corruption, notamment la *Convention des Nations Unies contre la corruption*, la *Foreign Corrupt Practices Act* des

États-Unis, la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* du Canada, la *Loi concernant la lutte contre la corruption* du Québec et la *Clean Company Act* du Brésil, et exige leur respect en vertu de la présente politique. Sustana exerce ses activités principalement en Amérique du Nord (États-Unis et Canada), et compte un nombre limité de fournisseurs internationaux. Sustana considère que son risque général d'exposition à la corruption n'est pas élevé et s'engage à poursuivre sa surveillance pour s'assurer que les membres de sa chaîne d'approvisionnement relativement réduite et régionale assument pleinement leurs responsabilités.

Sustana s'engage à faire des affaires de manière responsable, éthique et transparente, dans l'ensemble de ses opérations à l'échelle mondiale et de sa chaîne de valeur. Le succès de notre entreprise est largement tributaire des liens de confiance que nous bâtissons et maintenons avec nos employés, clients, fournisseurs, investisseurs et autres partenaires, ainsi qu'avec les communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités. La corruption et les pots-de-vin minent cette confiance et sont contraires aux valeurs fondamentales d'intégrité de Sustana. Des incidents de corruption peuvent entraîner d'importantes sanctions financières, la perte d'un permis d'exploitation, des atteintes graves à notre réputation et des peines de prison pour les personnes impliquées. Pour promouvoir et protéger nos valeurs fondamentales et notre réputation, Sustana a une tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption – y compris les pots-de-vin et l'extorsion – et toute forme de représailles contre les dénonciateurs. Cette approche est inscrite dans notre ADN et codifiée dans les documents suivants :

- Guide des employés des États-Unis et du Canada
- Code de conduite des employés des États-Unis et du Canada
- Code de conduite des fournisseurs

À faire et à éviter

Sustana interdit toute forme de corruption. Les employés, les représentants et les fournisseurs de Sustana doivent respecter la présente politique, ainsi que toutes les lois et tous les règlements nationaux et internationaux applicables en matière de corruption, qu'ils fassent des affaires au pays ou à l'étranger.

À faire : Les employés, les représentants, les intermédiaires et les fournisseurs **doivent** :

- S'assurer que tous les partenaires commerciaux, fournisseurs et tiers connaissent la politique de tolérance zéro de l'entreprise à l'égard de tout acte de corruption et la respectent.
- S'assurer que toute l'information sur les paiements est enregistrée dans les dossiers électroniques de l'entreprise, que les conversations se déroulent à l'aide des outils de communication électroniques officiels et qu'elles sont enregistrées si elles se déroulent en personne.
- Repérer tout conflit d'intérêts potentiel avec des partenaires commerciaux – y compris des intérêts commerciaux, des liens familiaux ou des affiliations politiques –, les divulguer à l'équipe de conformité et exécuter le processus de diligence raisonnable accrue au besoin.
- Signaler tout incident potentiel et toute préoccupation aux membres pertinents de l'équipe.
- Enregistrer correctement les paiements et les transactions afin que tous les paiements soient comptabilisés.

- Signaler tout cadeau reçu au chef des services financiers, et enregistrer toute l'information à ce sujet.
- Enregistrer toutes les dépenses d'affaires et frais de représentation.

À éviter : Les employés, les représentants, les intermédiaires et les fournisseurs **ne doivent pas** :

- Participer directement ou indirectement à toute tentative de solliciter de l'argent pour accorder des contrats ou promouvoir des relations commerciales.
- Donner ou recevoir des pots-de-vin ou des avantages indus pour assurer l'obtention de contrats ou promouvoir une entreprise ou une personne donnée.
- Entretenir toute relation directe avec des agents publics qui pourrait nuire aux affaires officielles de Sustana ou contrevenir aux règlements auxquels l'entreprise est assujettie.
- Offrir des paiements de facilitation, notamment pour assurer sa participation à un appel d'offres, l'obtention d'un contrat ou de toute autre affaire. Dans des situations exceptionnelles où il est raisonnable de considérer que les employés vivent une contrainte (c'est-à-dire une situation où l'omission de verser un paiement pourrait entraîner des risques pour la santé et la sécurité de l'employé, celles d'un membre de sa famille ou d'un collègue), un paiement peut être effectué. Toutefois, cet incident doit être signalé immédiatement, le paiement et les détails de la transaction doivent être enregistrés correctement, et les organismes d'application de la loi doivent être informés, au besoin.
- Offrir ou payer des pots-de-vin (directement ou indirectement) à tout agent public de quelque territoire que ce soit ou à une personne.
- Demander ou accepter toute forme de pot-de-vin ou de paiement en nature.
- Demander ou accepter toute forme de cadeau qui pourrait être considéré comme une tentative d'influencer la personne.
- Utiliser les frais de représentation ou d'autres dépenses d'affaires pour exercer une pression indue.
- Fermer les yeux sur tout pot-de-vin au sein de l'entreprise ou de la chaîne d'approvisionnement; ces incidents doivent être signalés au chef des services financiers.
- Avoir des conversations au sujet de paiements ou de trafic d'influence à partir d'appareils personnels ou d'outils de communication non officiels.

Application

Tous les employés, employés contractuels, stagiaires, consultants et fournisseurs de Sustana, ainsi que les autres partenaires avec lesquels nous entretenons une relation contractuelle doivent avoir une copie de la présente politique et signer une entente en vertu de laquelle ils acceptent de respecter la politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption de Sustana. La présente politique sera appliquée rigoureusement, et toute violation pourrait entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement ou à la rupture de la relation commerciale. La question peut également être soumise aux organismes d'application de la loi pertinents. De la formation sera fournie aux employés visés de Sustana pour s'assurer qu'ils comprennent la politique et son application en pratique.

Signalement

Sustana a mis sur pied une équipe spécialisée pour faire immédiatement enquête sur tout abus de pouvoir ou acte de corruption potentiel et faire le suivi de tous les signalements.

Toute préoccupation ou question des employés de Sustana ou de tiers relative à un acte de corruption potentiel ou une violation de la présente politique doit être signalée rapidement par les canaux appropriés.

Il existe plusieurs façons de signaler des préoccupations relatives à la corruption, notamment :

- Aux superviseurs, à la direction ou aux ressources humaines
- Par courriel à report@sustanagroup.com ou hr@sustanagroup.com
- Le dispositif d'alerte professionnelle pour recueillir les signalements (hébergé par une plateforme tierce) pour faire un signalement anonyme ou non anonyme en ligne ou par téléphone : <https://secure.ethicspoint.com/domain/media/frca/gui/91031/index.html>

Les dénonciateurs sont invités à s'identifier et les signalements seront traités de la manière la plus confidentielle possible.

Protection des employés et des dénonciateurs : zéro représailles

Les employés de Sustana ou les tiers qui travaillent avec Sustana ont le droit de signaler de manière confidentielle (également anonyme, si souhaité) toute faute professionnelle ou acte de corruption potentiel repéré dans l'entreprise ou sa chaîne d'approvisionnement.

Sustana s'engage à effectuer rapidement une enquête sur tout signalement d'une forme ou l'autre de corruption et à assurer la confidentialité et la protection de l'employé ou du tiers.

Sustana adopte une politique de tolérance zéro à l'égard des représailles au sein de l'entreprise, reconnaît le droit des dénonciateurs et collaborera avec eux pour s'assurer que leurs actions n'aient aucune répercussion juridique.

Rôles et responsabilités du programme anticorruption

Le chef des services financiers est directement responsable de la surveillance et de la mise en œuvre de la présente politique. Il peut déléguer une ou plusieurs des mesures et des responsabilités relatives au programme anticorruption à des membres du personnel de Sustana.

- Surveiller le risque de corruption et la performance anticorruption.
- Approuver la divulgation externe de questions relatives à la corruption.
- Revoir et approuver la politique.
- Produire des rapports sur les risques de corruption, les incidents et les mesures correctives pour le comité de vérification du conseil d'administration.
- Préparer la divulgation externe de questions relatives à la corruption.
- Effectuer des évaluations régulières du risque de corruption en collaboration avec d'autres départements de Sustana, avec les membres de la chaîne de valeur et avec les partenaires commerciaux.

- Repérer et surveiller les risques de corruption importants.
- Documenter les pratiques gagnantes et les leçons apprises.
- Élaborer et mettre à jour des mesures et des processus de prévention fondés sur les leçons apprises.
- Effectuer des enquêtes et identifier les causes fondamentales des incidents de corruption.
- Élaborer et mettre à jour la Politique globale anticorruption et la politique de protection des dénonciateurs.
- S'assurer que tous les employés ont lu la présente politique et acceptent de la respecter.
- Donner de la formation anticorruption aux employés visés.
- Recevoir des signalements confidentiels de corruption et les transmettre au chef des services financiers.
- S'assurer que tous les fournisseurs ont reçu la présente politique et acceptent de la respecter.
- S'assurer que toutes les tierces parties avec lesquels Sustana a une entente contractuelle ont reçu la présente politique et acceptent de la respecter.
- S'assurer que tous les employés, employés contractuels et stagiaires ont reçu la présente politique et acceptent de la respecter.

Mentions légales

Sustana se réserve le droit de modifier la présente politique à sa discrétion. Les politiques mises à jour seront diffusées en temps opportun.

Date d'entrée en vigueur : 30 décembre 2022

Contrôle du document

La présente politique doit être revue et approuvée par le Comité ESG sur une base annuelle.

Mesure	Révisions majeures et commentaires (le cas échéant)	Version et date
Signature	Première version rédigée par le vice-président du développement durable, et revue par le chef de la direction, le chef des services financiers par intérim et le chef des opérations.	Version 1 30 décembre 2022
Révision	Ajout du dispositif d'alerte professionnelle pour recueillir les signalements.	Version 1.1 11 août 2023



Fabian de Armas
Président et chef de la direction, Sustana